

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 20 septembre 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	8	9	2 dont 1 pouvoir	Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.	
Date de convocation : 10/09/2024				Elu excusé ayant donné pouvoir : Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER	
Date d'affichage de la délibération : 25/09/2024				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
Délibération n°2024 09 20 01 : Nouvelles conventions pour l'occupation de terrains communaux par des particuliers et agriculteurs.					

Les baux ruraux pour l'occupation de terrains communaux n'ont pas été remis à jour depuis plusieurs années et sont pour certains arrivés à leur terme. Ceux-ci concernent les parcelles B713, B 714, A859, A1291, C135, C136, C141, B476, A1174, A1182, B648, B1073 et C93.

Vu le code rural et notamment les articles L418-1 et suivant et L411-1

Vu les demandes des actuels occupants

Vu le Code Civil

Vu l'arrêté préfectoral fixant les dispositions applicables aux conventions pluriannuelles de pâturage en Savoie

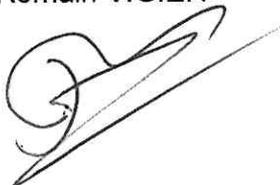
Afin de valider les parcelles louées, le type de contrat et le montant de la location à percevoir par la commune, le conseil municipal doit délibérer pour approuver la location des différentes parcelles, les termes de la convention et le montant des loyers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle de pâturage hors alpage
- **APPROUVE** la location des parcelles communales précédemment citées
- **DECIDE** du montant de chaque loyer, pour 0,50€/are.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions pluriannuelles de pâturage hors alpage avec les différents occupants.

Vote : adopté à l'unanimité - 9 voix pour.

Le secrétaire de séance,
Romain VIGIER




Le Maire,
André DAZY

